

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 12

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO/ M. GERARD GAZAY

OBJET

Action de dynamisation stratégique pour l'emploi multi-filière: convention liant le
Département des Bouches-du-Rhône et l'association Sud Formation

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
04.13.31.73.76**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008 le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et à ce titre il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de la dite association.

Dans l'axe 2 du Programme Départemental d'Insertion 2014-2016, « Proposer une offre adaptée aux besoins du public », le Département des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté de renforcer et diversifier l'intervention en faveur des publics spécifiques.

Dans ce cadre, l'association Sud Formation propose l'action intitulée « **Dynamisation Stratégique pour l'Emploi Multifilière** » sur le territoire du Pôle d'Insertion 3 (4/8/9/10/11 et 12^{ème} arrondissements).

Cette action s'adresse à 20 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) souvent en situation d'illettrisme, souhaitant accéder à une formation qualifiante, et/ou accéder à un emploi durable.

Pour la réalisation de l'action, 2 axes majeurs sont développés par l'association :

- 1) **Un volet acquisition de compétences** visant à inculquer une compétence langagière suffisante (à l'oral et à l'écrit) dans le domaine professionnel choisi par le bénéficiaire. L'objectif de ce volet consiste à répondre aux exigences d'expression et de compréhension inhérentes aux situations de travail.
- 2) **Un volet découverte de l'entreprise** : un plan d'action d'accès à l'emploi est préalablement mis en œuvre afin de formaliser le projet professionnel du participant, et le cas échéant lui faire expérimenter le monde du travail. A ce titre la réalisation de stage en milieu professionnel est programmée.

Les divers objectifs de l'action consistent à :

- favoriser la (ré)insertion sociale et professionnelle des BRSA se trouvant dans les situations personnelles et professionnelles des plus compliquées;
- organiser, au sein de chaque entreprise, un tutorat identifié (qualifications et expériences des personnes nommées) et actif (participation à la formation de tuteurs);
- constituer une évaluation en milieu de travail dans tous les secteurs d'activité liée au faible niveau de qualification ;
- découvrir de nouvelles activités et de nouveaux métiers repérés et identifiés par une prospection continue et une information constante sur le monde de l'entreprise.

Le bilan intermédiaire de l'action précédente établi pour la période du 01 mars au 31 août 2015 atteste qu'après 6 mois de formation, 10 bénéficiaires ont déjà réalisé une alternance en entreprise et que la quasi-totalité des participants a atteint le niveau supérieur.

Enfin, 6 sorties positives ont été enregistrées comme suit :

- 5 BRSA sont sortis en emploi ;
- 1 BRSA est en formation qualifiante.

Par conséquent, il est donc proposé de renouveler cette action du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017 pour un montant de 21.000,00 €.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder une somme de **21.000,00 €** à l'association Sud Formation selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Période	Territoire des PI	Nombre De BRSA	Montant de l'aide du Département pour l'année 2016/2017 Cofinancements Montant financé l'année précédente	Dossier N° GSU Date CTD N° BA
<p>SUD FORMATION</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : 3 rue Jean Eugène Paillas – Cœur Capelette – Ilot 18 – 13010 Marseille</p> <p><u>Nom du Président</u> : Monsieur Jean-Louis Fillacier</p>	01/03/2016 au 28/02/2017	Pôle d'Insertion 3 (4/8/9/10/11 et 12 ^{ème} arr.)	20	<p>21.000, 00 €</p> <p>Cofinancements: Etat: 20.000,00 €</p> <p>Montant financé l'année précédente : 41.000,00 € pour 20 BRSA</p>	<p>2015.11/244</p> <p>INS-000506</p> <p>04/12/2015</p> <p>Renouvellement de la convention 2014.10/169 pour la période du 01/03/2015 au 28/02/2016</p>

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 41.000,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 30.469,00 €, soit 0,85 ETP de formateur ;
- des frais de fonctionnement pour 10.531,00 €

La participation de la collectivité s'élève à 21.000,00 €, soit 51,2 % du budget, pour 20 bénéficiaires du RSA socle représentant la totalité du public accompagné, ce qui donne un plan de financement de l'action cohérent.

L'action est cofinancée par l'Etat (égalité des chances) pour 20.000,00 €

INCIDENCES FINANCIÈRES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type Action d'Insertion prévue à cet effet, cette action sera financée les crédits de paiement mis à disposition au titre du budget 2016 :

Programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16016	1007143	Actions de redynamisation	Chapitre 017 Fonction 561 Article 6574	21.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL